

Journées internes du Cercle Freudien de janvier 2022

La procédure d'inscription de la pratique psychanalytique

Jean Jacques Blévis

Reprise et suite de ce que j'ai essayé trop brièvement de dire lors de ces journées internes, ici un peu plus articulé...

Ces journées sont la deuxième occasion en un peu plus de deux ans pour tenter de faire le point sur la question que pose au Cercle Freudien la procédure d'inscription de la pratique psychanalytique.

Celle-ci a pris la suite en 2002 de la Déclaration que le Cercle avait instituée en 1995. Ces deux temps sont développés avec précision dans l'excellent texte que Isminie Mantopoulos, alors secrétaire de la procédure, nous a transmis lors des journées internes de 2019 à Fontainebleau.

Rappelons que le Cercle Freudien s'est fondé notamment sur un refus de reprendre la Passe telle qu'elle a été pratiquée pendant un peu plus de dix ans à l'École Freudienne de Paris. Ce refus qui prenait acte de l'échec de la Passe (dixit Lacan lui-même) était aussi une invitation à questionner le réel visé par Lacan dans sa Proposition de 1967.

Dès lors, il s'agissait de bien marquer les différences entre la Passe et La Procédure d'inscription. On se souvient que Lacan a fort explicitement donné à entendre que, pour lui, la Passe était proposée aux « jeunes » qui, vers la fin du parcours de leur analyse personnelle, souhaitaient à leur tour occuper la place de l'analyste pour un autre.

La procédure de la passe voulait offrir un lieu pour témoigner – indirectement – de ce qui s'était effectué pour l'analysant qui passait à l'analyste.

La procédure ouvre un tout autre champ puisqu'elle concerne des analystes qui pour beaucoup ont déjà une longue pratique derrière eux.

Le point commun avec la Passe ne serait -il pas de réactualiser dans l'expérience elle-même ces temps de franchissement où se découvre la place d'un désir autre, d'un désir x, celui nommé par Lacan désir de l'analyste ?

En 2002 l'élaboration de la procédure a répondu à notre souhait de relancer autrement la déclaration.

Il nous faut brièvement rappeler le contexte historique et politique dans lequel nous étions.

À partir de 1995 et du plan Juppé, ce sont toutes les pratiques et les structures de soins qui sont dans le collimateur des pouvoirs publics. Il s'est alors imposé cette gestion comptable – qui maintenant sévit dans tous les secteurs – et qui s'appuyait sur cette idéologie de 'l'évaluation des pratiques' tous azimuts. Lorsque en 2001, se précisait, via l'amendement Accoyer, la volonté du gouvernement d'imposer un statut des psychothérapeutes, les associations de psychanalyse, regroupées dans le Groupe de contact que le Cercle Freudien rejoignait à cette occasion, décidaient de réagir au projet de statut en envoyant, non pas une lettre collective aux ministres compétents, mais « une salve de lettres » adressées par chacune d'entre elles, membre du groupe de contact. C'est dans cette conjoncture que le Cercle Freudien a envoyé la sienne le 21 juin 2001 (cf le document sur le site).

Et c'est également dans ce contexte que nous avons été conduit à relancer un long travail interne pour élaborer une nouvelle expérience concernant la spécificité de la formation du psychanalyste et la question de la transmission (et de la non-transmission) de celle-ci.

Le Cercle Freudien entendait et entend toujours proposer un lieu d'adresse à ceux des membres qui souhaitent témoigner de ce qu'a été pour eux leur parcours de formation et le point où ils en sont de leur pratique : témoigner comment chacun soutient singulièrement cette place d'analyste au présent.

Il nous a semblé que proposer une telle expérience relevait de la responsabilité du Cercle.

Plusieurs questions difficiles et délicates étaient immédiatement engagées par cette initiative, notamment des questions de reconnaissance et de nomination, si on entend les distinguer d'un

simple gradus. Ce qui explique que bien qu'une majorité de membres aient voté alors la procédure, qui est donc inscrite dans nos statuts, une minorité importante d'entre eux étaient et sont toujours opposés à une telle expérience.

Je souligne le terme d'expérience car c'est bien de cela qu'il s'agit. Avec, pour corollaire et dès le départ, l'exigence également d'un retour d'expérience. À cette fin, les statuts prévoient l'organisation régulière par le CA d'« une journée de la procédure », un lieu et un temps afin qu'une élaboration collective en soit tentée par notre association. Ce que nous en attendions était de nous donner les moyens de réélaborer régulièrement cette procédure en tenant compte de ses résultats, voire même d'en marquer le terme si l'expérience nous en montrait les impasses.

Aujourd'hui, reste un constat déjà plusieurs fois établi.

Après les deux ou trois premières années qui ont suivi son adoption par le Cercle, les procédures engagées ont quasiment cessé et la dernière en date, pratiquement la seule après bien des années, remonte maintenant à 2018. Et durant ces 20 dernières années, seules trois après-midi de la procédure eurent lieu entre 2007 et 2012 lors du CA présidé par Olivier Grignon.

C'est dire si l'annonce par notre président, Patrick Belamich, d'une nouvelle journée de travail collectif sur ces questions est bienvenue, à condition qu'elle soit collectivement investie par le Cercle, et en premier lieu par le CA qui aura à l'impulser, même si quelques membres devraient ensuite se joindre à lui pour animer cette journée.

L'absence d'investissement collectif par le CA et les membres a été, selon moi, l'une des raisons de l'arrêt de la procédure. Ce n'est bien évidemment pas la seule. Mais cet investissement collectif est sûrement une condition nécessaire au fonctionnement et à la perpétuation de l'expérience.

Les cartels de la procédure sont composés de trois analystes choisis par le candidat, dont un éventuellement extérieur au Cercle Freudien. Nos statuts ont prévu que « la logique de l'acte veut que ceux qui se proposent (pour un cartel) s'engagent eux-mêmes à entrer dans cette démarche ».

Comment aujourd'hui penser l'abstention très large des membres des cartels à s'être avancer dans la procédure ?

Comment élaborer collectivement avec le tact nécessaire et transmettre une telle expérience qui met en jeu l'intime de l'analyste, c'est ce à quoi nous ne nous sommes pas confrontés. Peut-être touche-t-on ici à un point d'impossible, mais comment nous en approcher au plus près ?

Il me semble peut-être possible de conserver ce lieu dans le Cercle s'il s'avérait qu'il devienne un point d'attraction pour interroger toute une série de questions difficiles qui restent, pour le moment, recouvertes du silence du refoulement.

Gageons que la poursuite de nos échanges sur ces questions sera d'une importance considérable pour la suite et l'avenir du Cercle Freudien.